

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-44

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 25/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Etaient présents : M. Renaud GEORGE, Mme Marie ASTIER, M. Olivier PERROT, Mme Corine GENEVAY, M. Loïc DUFFY, Mme Laurence LELARGE, Mme Solange JACQUIER, M. Philippe BIGOT, M. Dominique LEONARD, Mme Virginie PORTELA, Mme Elise BERTRAND, M. Nicolas NAMIAN, Mme Léa PERROT, M. Thierry CHARBONNIER, Mme Cécile FERRY, M. Etienne SAINT-SERNIN, Mme Sophie PELLIS, M. Jean-Patrice CLERC.

Ont donné pouvoir : Mme Audrey GREINER à M. Olivier PERROT, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL à M. Loïc DUFFY, M. Clément PRUD'HOMME à Mme Laurence LELARGE, M. Paul DIDIER à Mme Marie ASTIER, M. Hubert GORRON à M. Renaud GEORGE.

Secrétaire de séance : Elise BERTRAND

2026-44) ADHESION ASSOCIATION AMPLY

VU le code des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la demande d'adhésion de 30 € de l'association Amply ouvrant droit aux actions réalisées par l'association pour le soutien aux médiathèques et à la scène locale lyonnaise (espace de communication par exemple) ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de renouveler le concert pour les Saint-Germinoises ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'adhésion à l'association Amply ;
- **D'AUTORISER** le règlement de l'adhésion 2026 de 30 € (trente euros) ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la commune.

VOTES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Mme. Elise BERTRAND



Le Maire,
M. Renaud GEORGE

